

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard



Extrait du Procès-verbal
ou
Copie de Résolution

Corporation municipale Sainte-Sophie-de-Lévrard

À la séance ordinaire du conseil de la corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue ce mardi 03 décembre 2024, à 19h30 au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 6917, 12-2024 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir son propre comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyser les dossiers déposés au conseil municipal et d'en faire les recommandations à celui-ci;

ATTENDU QUE le comité doit être doté de cinq 5 membres, dont deux membres du conseil municipal, trois résidents de la municipalité, et d'un membre parmi ceux-ci qui sera nommé président;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité devient la secrétaire du CCU et que l'inspecteur en bâtiment M. Christian Soucy devient le secrétaire adjoint;

ATTENDU QUE le comité doit être renouvelé tous les deux ans, et que celui-ci sera composé des membres suivants pour le mandat 2025-2026:

- Représentants municipaux:
monsieur Jean-Guy Beudet, maire et monsieur Mario Demers, conseiller;
- Représentants citoyens:
monsieur Martin Langlois, monsieur Claude Picard ainsi que monsieur Renald Rémillard;
- Secrétaire et adjoint:
madame Josée Croteau et monsieur Christian Soucy;

Le président sera déterminé lors de la première séance du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, et ce, pour la durée de leur mandat de deux ans.

ADOPTÉ

EXTRAIT, COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
LE 04 DÉCEMBRE 2024.

SIGNÉ


Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière